

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-105 du 30 Mars 1983

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique, de
l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du
30 Mars 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la
Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

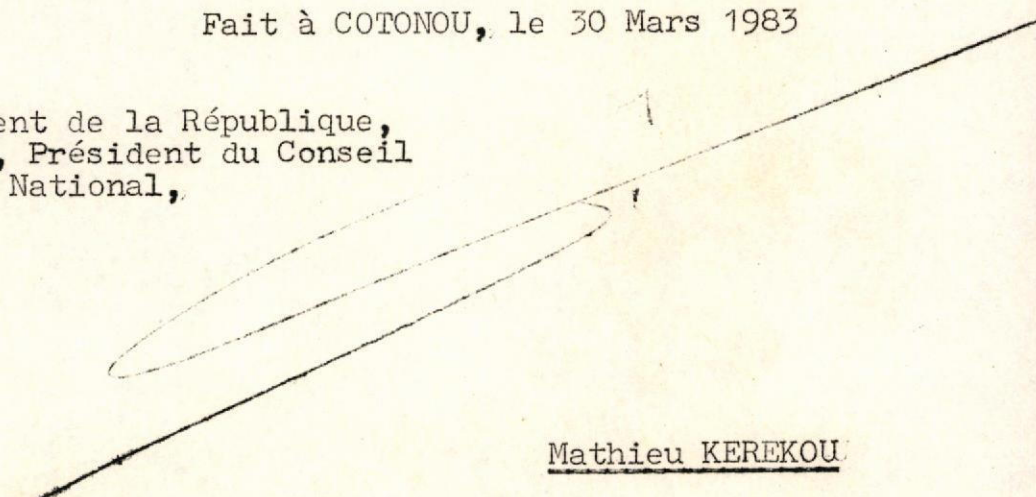
D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Pour compter du 30 Mars 1983, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pen-
dant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Mars 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 - CC du PRPB 4 - ANR 4 - CPC 6 - SGG 4 - PPC 2
MF-MESRS 6 - autres Ministères 20 - DPE-DLC-INSAE 6 - IGE 4 - DAN 2
INSJA 2 - DCCT 1 - ONEPI-Gde Chanc. 2 - UNB-FASJEP-BN 6 - BCP 1
Préfets 6 - JORPB 1.-